Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20240408-DCM240328_004-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU ~~PROCÈS VERBAL~~
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2024

DCM240328_004	**RAPPORT BUDGET PRIMITIF - BUDGET PARC DU COLOSSE**

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 05/04/2024

Que la convocation a été faite le 15 mars 2024

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présent :	34
Représentés :	8
Absents :	3
Total des votes :	42

Le Maire

COMMUNE DE SAINT-ANDRE REUNION

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame PAYET Catherine Anne, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Madame PRAUD Elodie, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :
Madame CEVAMY Primilla, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur NAZE Gilles, Madame SABABADY Marie Josette, Madame BALBINE Valérie Larissa, Monsieur SAÏD Moussa, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Monsieur SINAMA Sydney

ETAIENT ABSENTS :
Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :
Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20240408-DCM240328_004-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE DU COLOSSE

Ce tableau présente une vue par chapitre budgétaire du budget annexe du Colosse, ce qui permet d'identifier directement l'évolution des différents postes. Il est précisé que le BP 2024 n'intègre pas les résultats et les restes à réaliser du Compte Administratif 2023.

Chapitre	Libellé	BP + DM 2023	BP 2024	Δ BP 2024 / BP + DM 2023	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**698 080,00**	**738 000,00**	**39 920,00**	6 %
011	Charges à caractère général	458 080,00	480 000,00	21 920,00	5 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	80 000,00	70 000,00	- 10 000,00	-13 %
Total des dépenses de gestion courante		538 080,00	550 000,00	11 920,00	2 %
66	Charges financières	30 000,00	134 000,00	104 000,00	347 %
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	4 000,00	- 1 000,00	-20 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement		573 080,00	688 000,00	114 920,00	20 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 000,00	50 000,00	- 75 000,00	-60 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**698 080,00**	**738 000,00**	**39 920,00**	6 %
70	Produits des services	275 000,00	280 000,00	5 000,00	2 %
74	Dotations, participations	409 202,47	458 000,00	48 797,53	12 %
Total des recettes de gestion courante		684 202,47	738 000,00	53 797,53	8 %
77	Produits exceptionnels	5 000,00	-	- 5 000,00	-100 %
Total des recettes réelles de fonctionnement		689 202,47	738 000,00	48 797,53	7 %
R002	*Résultat de fonctionnement n-1 reporté*	8 877,53		- 8 877,53	-100 %
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**3 550 637,37**	**590 000,00**	- **2 960 637,37**	-83 %
20	Immobilisations incorporelles	42 133,83	40 000,00	- 2 133,83	-5 %
21	Immobilisations corporelles	1 062 368,81	384 000,00	- 678 368,81	-64 %
23	Immobilisations en cours	719 147,30	-	- 719 147,30	-100 %
Total des dépenses d'équipement		1 823 649,94	424 000,00	- 1 399 649,94	-77 %
13	Subventions d'investissement - reversements	338 737,51	-	- 338 737,51	-100 %
16	Emprunts et dettes assimilées	55 000,00	116 000,00	61 000,00	111 %
Total des dépenses financières		393 737,51	116 000,00	- 277 737,51	-71 %
Total des dépenses réelles d'investissement		2 217 387,45	540 000,00	- 1 677 387,45	-76 %
041	*Opérations patrimoniales*		50 000,00	50 000,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			**50 000,00**	**50 000,00**	
D001	*Solde d'investissement n-1 reporté*	1 333 249,92		- 1 333 249,92	-100 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT		**3 550 637,37**	**590 000,00**	- **2 960 637,37**	-83 %
13	Subventions d'investissement	2 303 480,06	-	- 2 303 480,06	-100 %
16	Emprunts et dettes assimilées	991 835,00	340 000,00	- 651 835,00	-66 %
Total des recettes d'équipement		3 295 315,06	340 000,00	- 2 955 315,06	-90 %
10	Dotations et fonds divers	130 322,31	150 000,00	19 677,69	15 %
Total des recettes financières		130 322,31	150 000,00	19 677,69	15 %
Total des recettes réelles d'investissement		3 425 637,37	490 000,00	- 2 935 637,37	-86 %
041	*Opérations patrimoniales (238 - avances sur commandes versées)*		50 000,00	50 000,00	
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	125 000,00	50 000,00	- 75 000,00	-60 %
Total des recettes d'ordre d'investissement		125 000,00	100 000,00	- 25 000,00	-20 %

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20240408-DCM240328_004-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Le budget du Parc du Colosse s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 738 K€ et en section d'investissement à hauteur de 590 K€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

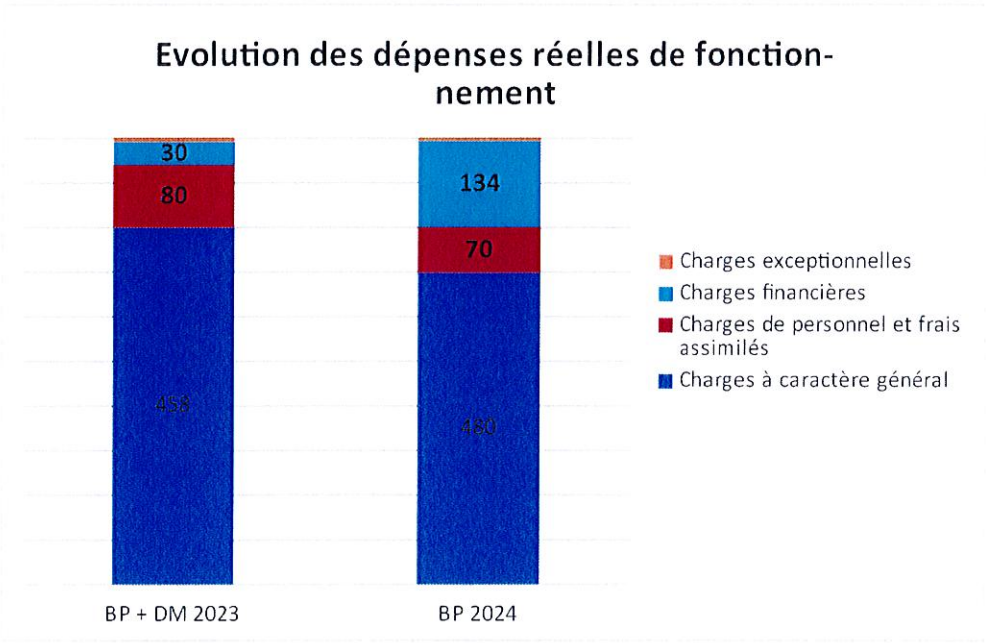

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 688 K€ soit une augmentation de 20% (+115 K€) par rapport aux prévisions 2023. Les dépenses intègrent :

- Une progression des charges à caractère général à hauteur de 5%, soit +22 K€ avec la stabilisation des dépenses courantes ;
- La souscription d'un nouvel emprunt entraîne une augmentation des charges financières.

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20240408-DCM240328_004-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

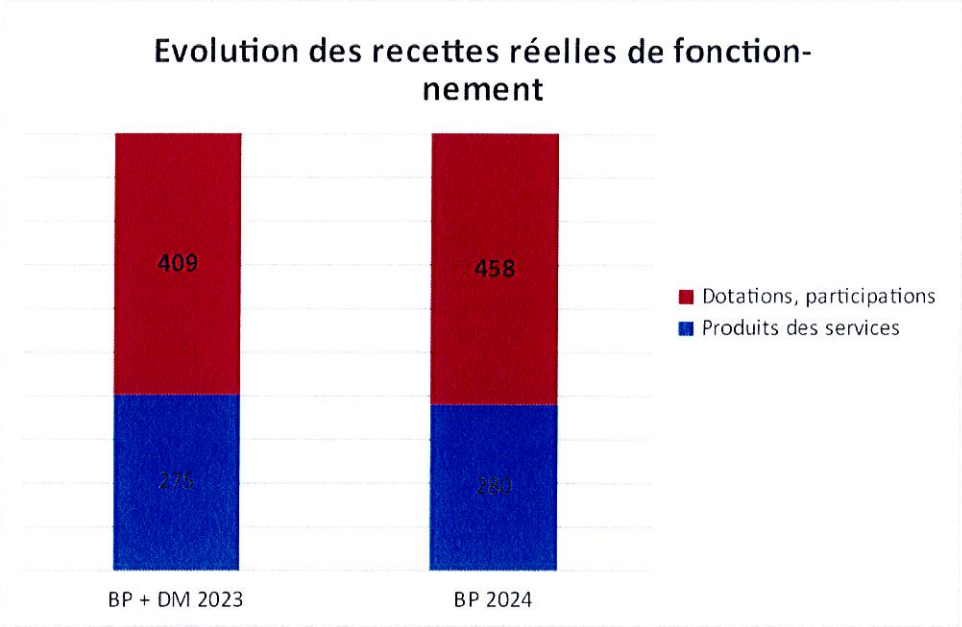

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 7%, soit +49 K€ en raison :

- D'une légère augmentation de la participation de la ville pour tenir compte du financement des besoins en fonctionnement ;
- De l'augmentation des produits de service : prise en compte de l'encaissement des redevances d'occupation du domaine public.

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20240408-DCM240328_004-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

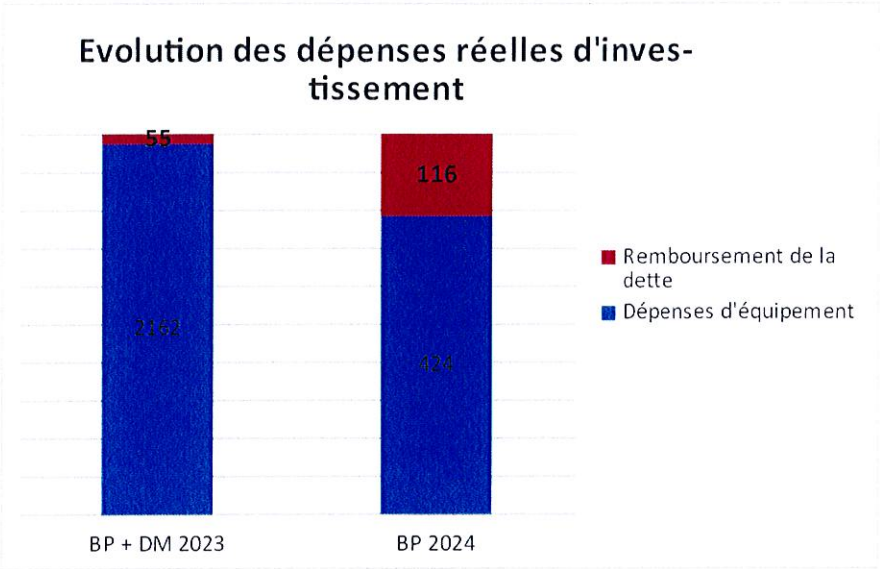

L'enveloppe des dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 540 K€, soit -76% par rapport aux prévisions de 2023 (-1 677K€). Cette baisse s'explique par la fin des grands chantiers. Cette année des travaux tels que la réfection de l'escalade, du labyrinthe, l'étanchéité des toitures des commerçants ainsi que l'acquisition de divers matériels sont prévus.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

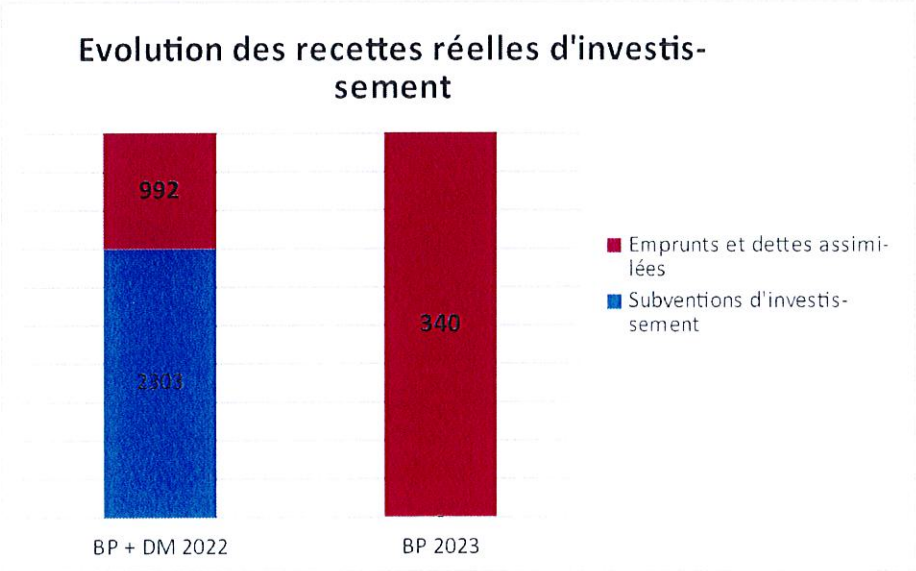

Parallèlement aux dépenses d'investissement, les recettes réelles d'investissement diminuent de 86%, soit -2 936 K€.

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20240408-DCM240328_004-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :

32 pour
10 contre (VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE-TO Marie Lise, RAMIN Odile, PAYET BEN HAMIDA Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic, SINAMA Sydney)

Article Unique :
- D'approuver par chapitre le budget primitif 2024 du budget annexe du Parc du Colosse.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le - 8 AVR. 2024

COMMUNE DE SAINT-ANDRE REUNION

Le Maire

Joé BEDIER